

COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DE L'INDRE CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE L'INDRE CSO REGLEMENT 2019-2020

PREAMBULE

Pourquoi un tel challenge ?

Pour redynamiser l'équitation dans l'Indre en motivant les cavaliers avec un objectif commun : le challenge départemental de l'Indre CSO CLUB et PONEY

Pour apporter aux cavaliers des épreuves réglementaires attrayantes,
Pour assurer la sécurité des cavaliers et des chevaux.

Les épreuves du challenge doivent être l'occasion de mettre en avant l'esprit sportif de notre sport, le fair-play entre cavaliers et envers le public ou tout autre personne assistant aux manifestations (élus, journalistes...).

Le règlement des compétitions équestres de la Fédération Française d'équitation pour la saison 2019- 2020 est applicable aux compétitions composants le challenge de l'Indre.

Ce règlement précise les conditions d'organisation, de participation et de classement spécifiquement applicables au challenge de l'Indre.

**TOUT CLUB OU CAVALIERS NE RESPECTANT PAS CE
REGLEMENT SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLU DU CHALLENGE**

Règlement 2019-2020 du Challenge de l'Indre – version du 1^{er} octobre

Ce règlement est applicable sous réserve de modification en cours d'année, validée entre le CDE 36, les organisateurs des étapes du challenge et le groupe de pilotage CSO 36.

ORGANISATEURS

L'organisateur du concours doit être labellisé ECOLE FRANCAISE D'EQUITATION ou en cours de labellisation où l'évènement doit être organisé sur un site agréé par le CDE par une association affiliée à la FFE.

Une école française d'équitation ne peut prétendre à l'organisation d'une étape du challenge que si cette dernière engage des cavaliers au sein du challenge.

L'organisateur s'engage à respecter les points suivants :

- Chaque officiel de compétition ou personne remplissant une mission officielle dans le concours doit être titulaire de la licence FFE en cours de validité. Les mineurs à partir de 14 ans peuvent juger sous la responsabilité d'un officiel de compétition qualifié.

- Les épreuves supports du Challenge devront se terminer vers 18h (surtout l'hiver),

- Les épreuves du challenge devront se courir dans l'ordre de départ du listing officiel sauf dérogation du jury,

- Prix des engagements :

Le prix sera le même pour tous les clubs organisateurs

- *15 euros,

- * 25 euros pour un engagement officiel terrain,

- Les parcours d'entraînement ne sont pas autorisés sur l'ensemble du concours support du challenge.

EPREUVES

Le challenge de l'Indre se court sur les épreuves SIF suivantes :

- catégories CLUB 4, 3, 2 et 1,
- catégorie PONEY 4, 3, 2, 1

Le barème des épreuves est laissé libre à l'organisateur.

Les épreuves de la FINALE du challenge auront un coefficient 2.

CAVALIERS

Le challenge de l'Indre est ouvert aux cavaliers licenciés dans un établissement labellisé ECOLE FRANCAISE D'EQUITATION ou en cours de labellisation, domicilié dans le département de l'Indre et disposant d'un enseignant qualifié (BPJEPS, DE...).

Le droit d'inscription au challenge est fixé à 10 euros par cavalier et par niveau d'épreuve. Cette inscription doit être réglée par chèque bancaire à l'ordre du CDE 36.

Ce droit d'inscription doit être réglé au plus tard un mois avant la date de la finale afin que la participation du cavalier soit prise en compte.

Le cavalier doit participer à au moins trois épreuves challenge (hors finale) dans la même catégorie pour prétendre au classement dans les catégories CLUB & PONEY 4, 3, 2 et 1 pour prétendre au classement dans cette catégorie.

En cours de saison le cavalier pourra changer d'indice mais perdra ce qui était acquis en indice inférieur.

Exemple : inscription en club 3, à partir de janvier mon cavalier ne fera que de la club 2 dans ce cas nous repartons à 0.

Les cavaliers ont la possibilité de changer de monture au cours de la saison vu que le classement du challenge porte uniquement sur les cavaliers et non les couples.

CLASSEMENT

Base du classement

Le classement des cavaliers est réalisé à partir des résultats saisis par l'organisateur sur le SIF.

L'organisateur s'engage à les saisir sur le site internet de la fédération au plus tard le mardi soir suivant les épreuves afin que le classement provisoire puisse être présenté aux cavaliers lors de l'étape suivante.

Modalité de calcul Seule la meilleure performance d'un cavalier engagé plusieurs fois dans une même épreuve du challenge sera prise en compte dans le calcul d'attribution des points dans cette catégorie.

A partir du classement des participants au challenge dans l'épreuve, extrait du classement global de l'épreuve (suppression des cavaliers hors challenge), le calcul des points sera effectué de la manière suivante :

- Le premier recevra en point l'équivalence du nombre de participants au challenge dans la catégorie, engagés dans l'épreuve +2points,
- Le second le nombre de points équivalent au nombre de participants au challenge dans la catégorie, engagés dans l'épreuve,
- Le troisième, 1 point de moins que le deuxième, etc...
- Les cavaliers éliminés se verront attribuer 1 point.

Seules les cinq meilleures performances du cavalier au cours des différentes étapes du challenge seront prises en compte dans le classement final du challenge.

Points de bonification

Des points de bonification seront attribués aux participants du challenge suivant les critères suivants :

+ 5 points pour les cavaliers ayant participé à plus de 5 concours challenge dans la saison dans une même catégorie,

+ 10 points pour les cavaliers ayant participé à au moins une épreuve de Dressage de niveau CLUB/PONEY Grand Prix indice 3, 2 ou 1, 15 jours au moins avant la finale,

Publication des résultats

Le classement provisoire est consultable sur le site internet du CDE. Il est transmis à chaque organisateur avant la manifestation afin que ce dernier puisse l'afficher.

RECOMPENSES

Il n'y aura pas de récompense Challenge à chaque concours hormis celles de l'épreuve fournies par l'organisateur.

Lors de la finale et sous réserve de la présence de ce dernier, chaque cavalier engagé sur le challenge se verra remettre plaque, flots et cadeaux.

Ces lots seront offerts par le CDE